



3/11 ANS

QUELLES SOLUTIONS POUR MON ENFANT EN-DEHORS DE L'ÉCOLE ?

Dès l'âge de 3 ans, votre enfant doit suivre une scolarité, d'autres services annexes non obligatoires peuvent compléter sa semaine d'école.



ACCUEIL DE LOISIRS

Des journées adaptées au rythme des enfants

Les accueils de loisirs vitament les journées des enfants des Vallées du Haut-Anjou (mercredi, vacances, périscolaire selon les établissements). Un cadre bienveillant et sécurisé leur est offert pour qu'ils puissent acquérir leur autonomie et éveiller leur curiosité. Ils y apprennent à se sociabiliser, s'épanouir et à respecter leur environnement selon les valeurs du Projet Educatif de Territoire. Tous les accueils sont encadrés par des directeurs et des animateurs diplômés ou stagiaires en respect du cadre réglementaire du service départemental de la jeunesse et des sports.

Bon à savoir : les familles qui résident dans les Vallées du Haut-Anjou peuvent bénéficier d'une place pour leur enfant dans l'ensemble des accueils de loisirs listés ci-dessous.



ACCUEIL DE LOISIRS DE VERN-D'ANJOU

rue Hervé Bazin
Erdre-en-Anjou (Vern-d'Anjou)
Tél : 06 77 65 19 51 / serviceenfance@valleesduhautanjou.fr



ACCUEIL DE LOISIRS DE VAL D'ERDRE-AUXENCE

Domaine du Pey et 5 allée des druides - Val d'Erdre-Auxence
(Le Louroux-Béconnais)
Tél : 02 72 88 15 48 / enfance.jeunesse@val-erdre-auxence.fr



LA RUCHE AUX ENFANTS AFR ERDRE-EN-ANJOU

7, place de l'Union - Erdre-en-Anjou (La Pouéze)
Tél : 02.41.25.13.60 / secretariat@famillesruraleslapoueze.fr



ANI'MÔMES - AFR LES HAUTS-D'ANJOU

Allée de la Passion
Les Hauts-d'Anjou (Champigné)
Tél : 02 41 87 56 18 / famillesrurales.lha@laposte.net



ANJOU SPORT NATURE

KID'MERCREDIS ET KID'VACANCES

Espace Henry de Messey
rue de la Charmille - La Jaille Yvon
Tél : 02 41 95 14 32 / alsh@anjousportnature.com



RÉCRÉA'LION

Espace Arlequin
6 rue du Courgeon - Le Lion d'Angers
Tél : 02 41 95 67 90 / secretariat@recreation.fr



ACCUEIL DE LOISIRS DE LA CORNUAILLE (mercredis)

Route d'Ingrandes - Val d'Erdre-Auxence (La Cornuaille)
Tél : 02 72 88 15 48 / enfance.jeunesse@val-erdre-auxence.fr



AÉROFOLIZES

65 rue nationale
Les Hauts-d'Anjou (Châteauneuf-sur-Sarthe)
Tél : 02 44 87 21 70 / alsh@leshautsdanjou.fr



ACCUEIL DE LOISIRS DE SCEAUX-D'ANJOU

2 rue Sainte Catherine
Sceaux-d'Anjou
Tél : 02 41 33 79 36 / serviceenfance@valleesduhautanjou.fr



ACCUEIL DE LOISIRS DE SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS

(mercredis et été)
1 place de l'église - Saint-Augustin-des-Bois
Tél : 07 82 92 95 96 / alshbecon@valleesduhautanjou.fr



ACCUEIL DE LOISIRS DE BÉCON-LES-GRANITS

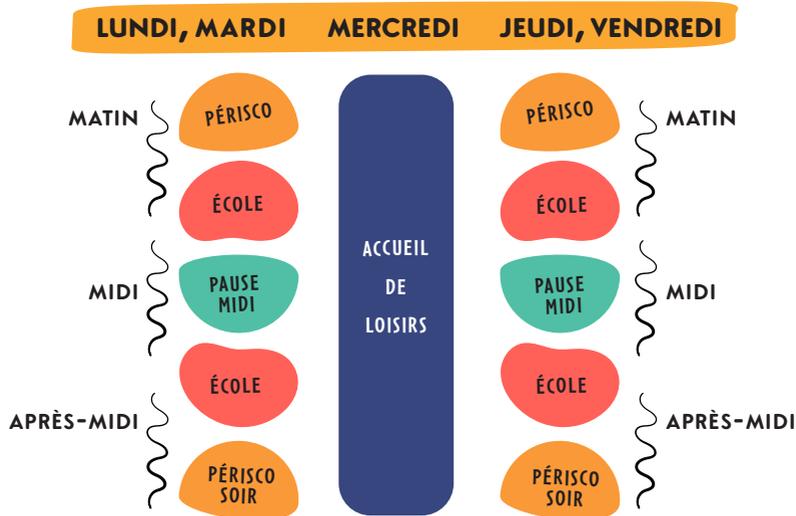
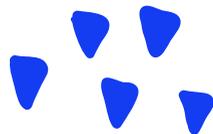
(mercredis et vacances scolaires)
10 bis rue de Cholet - Bécon-les-Granits
Tél : 07 82 92 95 96 / alshbecon@valleesduhautanjou.fr





LES SÉJOURS : UNE EXPÉRIENCE QUI FAIT GRANDIR

De nombreux séjours sont proposés chaque année par les accueils de loisirs du territoire, l'occasion pour chacun de partager un moment différent avec ses copains, de découvrir de nouvelles activités. Les enfants développent leur autonomie et apprennent à vivre en collectivité. De 2 à 5 jours, les séjours sont encadrés par des professionnels qualifiés.



L'ÉCOLE

Le temps scolaire est dispensé par l'Éducation nationale. En Vallées du Haut-Anjou, les 24h d'enseignement hebdomadaires sont réparties sur quatre jours. Ce service est gratuit dans les établissements publics. Des documents tels que le livret de famille, le carnet de santé de l'enfant et un justificatif de domicile vous seront demandés.

LA PAUSE MÉRIDIENNE

Pour le repas du midi, les écoliers peuvent rentrer chez eux. Pour les parents qui ne peuvent pas récupérer leurs enfants, un service de pause méridienne est proposé par la mairie ou une association selon votre commune. Le repas peut être préparé sur place ou livré par un prestataire extérieur. Ce service est payant (tarif calculé généralement en fonction de vos revenus, on parle de «quotient familial»).

LE PÉRISCOLAIRE

Les accueils périscolaires accueillent les enfants à des horaires variables selon votre commune, le matin jusqu'à l'entrée en classe et le soir après la sortie des classes. Ce service est payant (coût variable selon votre commune et calculé généralement en fonction de vos revenus)

Inscription à l'école, pour le repas du midi ou pour le périscolaire, auprès de votre mairie (ou de l'association qui gère l'accueil périscolaire).

Pour obtenir les coordonnées de votre mairie :



L'ACCUEIL DE LOISIRS

En formule, journée ou 1/2 journée, avec ou sans repas, les mercredis et pendant les vacances scolaires, les accueils de loisirs accueillent les enfants pour pratiquer des activités de loisirs éducatifs ou de détente (informations dans les pages intérieures de ce dépliant).



LE TRI + FACILE



BAC À TRI

Ne pas jeter sur la voie publique